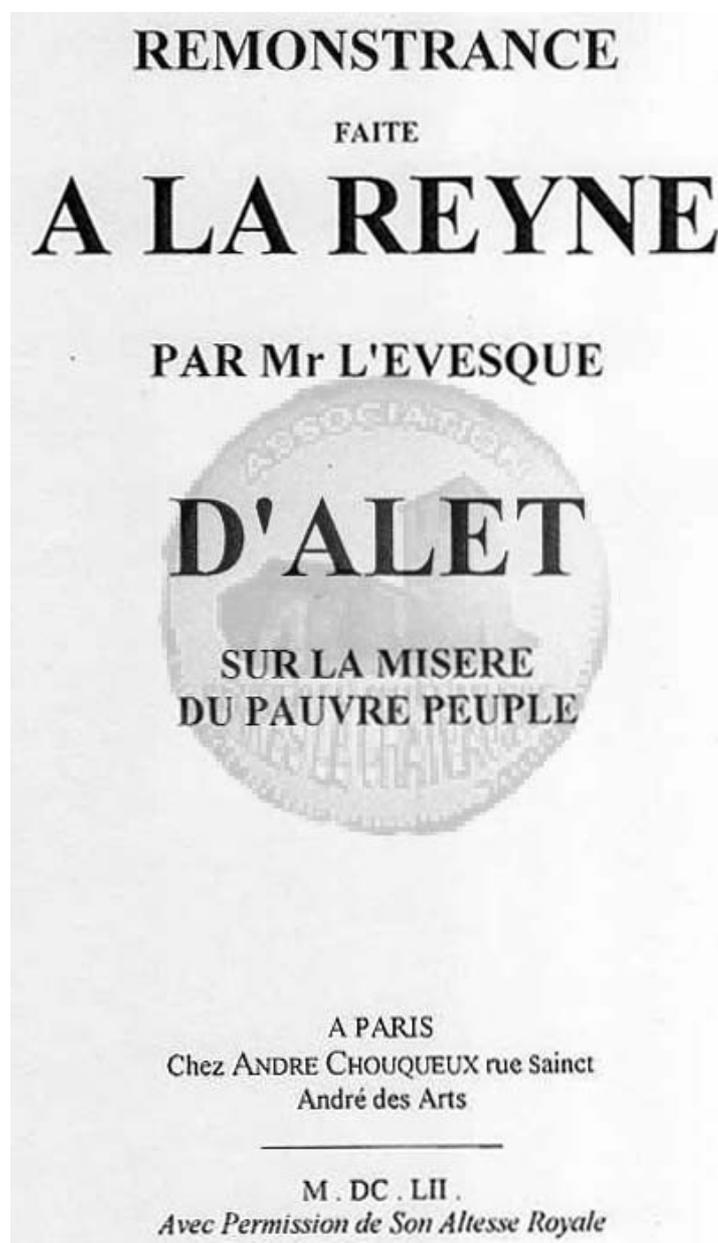


Les pages qui composent le document ci-dessous sont la transcription d'une lettre, de 22 pages, in 4, adressée par Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, à la Reine Anne d'Autriche durant la Régence qui dura jusqu'à 1661. Ce texte, qui permet de connaître davantage la personnalité de Nicolas Pavillon, a été transmis à l'association par René Pech, membre de la Société des Etudes Scientifiques de l'Aude qui est passionné par l'histoire de ce grand personnage que fut l'évêque d'Alet. En respectant l'orthographe et la ponctuation d'origine, René Pech a extrait quatorze pages *in extenso* du document original qui fait partie du fonds *Neuville-Moreau*, archevêque de Lyon. Il est conservé à la Bibliothèque de la Part-Dieu sous la cote 3325 et la référence 309412.

Rennes-le-Château.doc remercie vivement René Pech pour cet apport documentaire inédit.



R E M O N S T R A N C E

**faicte à la Reyne Mère du Roy par Monsieur l'Evesque d'Alet,
sur la misère du pauvre peuple.**

MADAME,

Comme la Religion Chrestienne a imprimé aux esprits des Roys et des Princes Chrestiens, ainsi que sur un ongle de diamant, qu'il y a un Dieu véritable en ses paroles, duquel dépendent tous les estres, qui a un pouvoir absolu sur les Anges, sur les hommes et sur les Démons, qu'il est Juge Souverain et tout puissant, qui sçait bien récompenser les bons qui l'ayment et le craignent, et chastier les meschants qui l'offensent, autrement il dérogeroit à sa justice : il faut croire qu'il n'y a ny puissance ny grandeur sur la Terre telle qu'elle soit, qui n'advoüe dependre absolument de luy, et ainsi qu'il veut estre craint et obey, aussi qu'il a establi cette loy aux Monarques et aux grands du monde d'estre assubjettis à ses volontez, sans s'imaginer que ny l'orgueil de la Majesté, ny la superbe grandeur des testes couronnées, soit exempte et dispensée de ses Ordonnances divines. D'où vient que tous ceux qui par une vaine et folle présomption, se croyent estre à l'abry de ses jugemens et que comme les Lauriers ne doivent redouter les foudres de sa colère, se sont emancipez jusques là que de vouloir s'égalier à Dieu leur Créateur, et marcher du pair avec luy, se sont veuz couverts de confusion et enveloppez en des peines éternelles, tels qu'ont été les premiers Anges rebelles, qui prétendoient se voir élevez au trosne même de la Majesté de Dieu. Semblable sur la stupidité d'Adam, que Dieu avait establi Chef et Roy de tout le monde, et de tous les animaux : mais par la fausse et fallacieuse persuasion du serpent infernal, s'oubliant de la menace que Dieu lui avoit faicte de toucher à l'arbre deffendu à peine de la vie, ne laissa pas d'aspirer à cette égalité Divine, de sçavoir tout et d'estre aussi sçavant que Dieu. Vanité presumptueuse et damnable, qui le fit aussi-tost décheoir de l'heureux estat d'innocence, condamné à la mort, aux peines, au travail, et aux sueurs continuelles de son corps, qu'il fut contraint d'espouser tout le long de sa vie pour avoir du pain, et ainsi se vérifie ce que dit le Sage au chapitre 6. de la Sagesse : « Les plus puissans

souffriront puissamment les tourmens qu'ils ont mérités. Dieu n'a aucun esgard ny n'excepte personne, luy qui est le Dominateur de tous, il ne craint et ne se soucie de la grandeur de qui que ce soit ; c'est luy qui a faict les grands et les petits, il a soin également de tous, mais envers luy le plus fort chastiment est réservé aux plus forts et plus puissans qui l'auront offensé . » Sur quoy, MADAME, il plaira à vostre Majesté de ne trouver mauvais si en ceste qualité de Prélat, en laquelle moy indigne, Dieu m'a appellé pour soutenir et défendre sa cause librement, hardiment et sans crainte envers qui que ce soit, je luy face cognoistre les vérités chrestiennes , et vous supplie d'avoir ceste instruction pour agréable qui est si importante, que les Roys la devroient avoir non seulement exposée devant eux, mais gravée et imprimée au profond de leur coeur, et croire que leur estre et tout ce qu'ils sont, ils l'ont reçu de Dieu, que les Couronnes et les Sceptres sont en sa disposition, qu'il les donne et les oste quand il luy plaist et à qui bon luy semble, sans rendre raison à personne de ce qu'il faict, qu'il ne se faut point flatter et faire croire que les puissances que Dieu a establies sur les peuples soient paistries d'autre matière que celle du plus pauvre de l'hospital et que comme ils naissent de terre et de mesme façon, ils saluent la vie avec les larmes, aussi sont-ils sujets à la mort, à retourner en cendre, et avoir la terre pour tombeau commun avec les plus petits et mesprisez. Vérité que soutient Job au chapitre 4. de son Livre quand il dit : « Croyez comme les mesmes créatures et les plus excellentes qui servent Dieu aux pieds de son Trosne ne sont point assurez , et si aux Anges ses Gentilshommes d'honneur, il y trouve du mal, combien plus Dieu en trouvera-t-il aux Roys de la terre et aux grands du monde, qui demeurent en des maisons de bouë qui n'ont qu'un fondement de terre, se verront-ils consummez comme le drap rongé par le ver, et sans y penser voient le fil de leur vie couppé et retranché du matin au soir, sans estre autrement dispensé que le plus misérable. »

Et néanmoins, beaucoup de Roys et de Monarques font litière de leurs peuples et sont si bouffis d'orgueil qu'ils n'en font non plus d'estat que de la fiente et de la bouë : et maintenant par un grand malheur et au mespris de Dieu, le pauvre peuple est pirement traicté que les bestes brutes, et semble que le règne du tyran Bajazet soit aujourd'hui renouvelé, lequel faisait plus estat de ses chiens que des hommes ses sujets. Il ne faut point aller chercher de cecy, des exemples

plus loin qu'en France, votre Majesté, MADAME, n'en est point ignorante, elle le sçait, elle l'a entendu par les Remonstrances de plusieurs Prélats, par celles de quantité de bons Religieux, et de la plupart des Parlemens du Royaume, que les soldats estrangers et François, que vous entretenez au service du Roy votre fils, commettent des cruautés si grandes, que les nations les plus barbares qui sont et qui ont esté, auroient horreur de les voir et d'en entendre parler. Les violemens des femmes et des filles, voir des Religieuses sacrées à Dieu, se sont commis jusques aux Autels des Eglises et des Chapelles, tant de milliers de pauvres personnes de la campagne souffrir des martyres et des tourmens horribles, des mères désolées, voyant leurs propres enfans inhumainement arrachez de leurs mammelles et d'entre leurs bras, et en battre les murailles, à moins qu'on ne donnast à ces bourreaux les choses qu'ils demandoient. Ce ne sont point choses inventées, votre Majesté en a assez de fois esté advertie, tout le monde en est scandalisé, les estrangers nos voisins en sont estonnés, et le Ciel et la terre en ont horreur, et tous ensemble crient vengeance à Dieu contre votre Majesté, qui le sçait, qui le souffre, et n'y met aucun remède.

Les feux ont dévoré non seulement tout ce qui s'est trouvé à la campagne : les maisons des pauvres paysans réduites en cendres, ont esté contraints de les abandonner pour sauver leur vie et celle de leurs femmes et de leurs pauvres enfans, forcez d'aller aux villes demander du pain pour leur subsistance. Mais le malheur plus grand et qui est le comble de l'impiété de ces scélérats, est qu'outre qu'ils sont accoutumés à telles actions diaboliques, on leur permet faire tout le mal qu'ils veulent, et qu'ils peuvent faire : jusques là qu'ils se sont prins à Dieu mesme, en ruinant et bruslant non seulement les Temples et les lieux qui lui sont sacrez, mais ce qui est de plus criminel et digne d'une vengeance Divine, est qu'ils ont prins les sacrées coupes et ciboires, jetté par terre le saint et adorable Corps de Jésus Christ son Fils ; et ainsi par des sacrilèges inouys entre les Chrétiens, profané les sacrez Vaisseaux non seulement, mais encore ce qui est de plus sacré et divin dans le Christianisme, et ce en un Royaume, lequel par éminence, par excellence, et par dessus tous autres, porte le titre de Très-Chrestien. MADAME, je ne peux assez représenter à votre Majesté ces horribles sacrilèges, sans sentir mon coeur pressé et outré de mille regrets, et sans laisser escouler de mes yeux les larmes pour le

ressentiment que j'ay de telles actions impies et barbares, commis par les mains de ceux qui veulent passer et estre tenus pour chrestiens ; et ce qui est plus, soufferts par une princesse sortie du sang vrayement Catholique, et qui jusques à présent a esté tenue pour très- Religieuse, vertueuse et insigne en piété. Je prie Dieu, MADAME, qu'il ne retire point de vous ny de la personne du Roy vostre fils ses bénédictions, et qu'au lieu il ne face tomber sur vos testes ses malédictions, comme juste vengeur de telles impiétez. Vostre Majesté se souviendra s'il luy plaist de la vengeance que Dieu fit d'Achab Roy de Samarie, dont l'histoire est couchée au troisième livre des Roys, ch. 31 et à la Reyne Jézabel sa femme, pour avoir fait mourir Naboth, qui refusait à luy vendre la seule vigne qui lui restoit pour tout héritage de ses pères, et qui la vouloit garder ; ce reffus irrita tellement Achab, que de rage il se jette sur son lict, tourne sa teste contre la muraille, sans vouloir boire ny manger. Jézabel le voyant en cet estat, et sçachant le sujet de sa fascherie, l'assura qu'il auroit ceste vigne de Naboth. Voicy le malheureux artifice dont elle se servit , elle écrit des lettres au nom du Roy, qu'elle fit sceller de son Anneau, et les envoya aux anciens et aux plus grands de la ville où estoit Naboth, par lesquelles leur estoit mandé de publier un jeusne et de faire seoir Naboth entre les premiers du peuple, où estant, qu'ils eussent à faire venir deux hommes fils de Héliel, pour rendre un faux témoignage contre Naboth, et ensuite le conduire hors la ville, où ils le lapidèrent. Voilà Achab et Jézabel contents, ils ont la vigne de Naboth aux despens de sa vie. Mais Dieu ne laisse point ce meschant impuny, car aussi-tost il commanda à Hélie Tesbite d'aller en Samarie trouver Achab, et luy dire de sa part qu'au mesme lieu auquel les chiens avoient lesché le sang de Naboth après sa mort, le sien y seroit pareillement lesché des chiens lorsqu'il seroit mort : puis s'adressant à la Reyne Jézabel sa femme, il lui dit que les chiens dévoreroient son corps au champ de Jezzahel, ce qui arriva : si pour la mort d'un seul innocent qui fut lapidé pour avoir refusé sa vigne à Achab, Dieu en fit une telle vengeance, que faut-il espérer autre chose de tant de pauvres personnes innocentes cruellement martyrisés par la barbarie de vos soldats, afin d'avoir et ravir leurs biens. Je prie Dieu, MADAME, que vostre Majesté ne ressente point les effets de son divin courroux justement irrité contre vous, qui n'y donnez aucun remède.

Mais de plus, ne vous laissez point persuader que tant d'impiétez et sacrilèges demeurent sans chastimens, non plus que ceux que commirent jadis Nabuchodonosor, Héliodore, Balthazar, Andronicus, Lyzimachus et Antiochus. (Nicolas Pavillon expose alors ces épisodes tirés de l'histoire sacrée et profane, p.11 à 19, et enchaîne...)

Vous avez entendu, MADAME, par les exemples que j'ai racontés à votre Majesté, combien il est dangereux de se prendre à Dieu, et aux choses qui luy sont dédiées, et les justes punitions qu'il a faites de ceux qui ont violé, profané, et pillé les Temples, prins et emporté les sacrez vaisseaux destinez à son service, tué, outragé et mal-traitté ceux qui le servaient en ces saints lieux, sans grâces, sans pardon, et sans miséricorde, comme juste vengeur de tels crimes.

Il plaira donc à votre Majesté de considérer l'estat mauvais auquel elle se trouve à présent réduite, de s'estre ainsi rendue l'object de l'inimitié de Dieu, pour avoir souffert tant d'impiétez et sacrilèges commis par les gens de guerre, dont elle se sert, et s'il y a des bénédictions à espérer d'un Dieu justement irrité après tant et de si horribles offenses. Ou'elle se souviene, s'il luy plaist, de la générosité du grand Prélat S.Ambroise, qui parut à l'endroit de l'Empereur Théodose Le Grand (qui tiroit, comme votre Majesté, son extraction d'Espagne), lequel luy résista constamment, lorsqu'il se présenta un jour de Noël à la porte de son Eglise pour y entrer, laquelle il luy ferma, à cause du massacre de sept mille habitans de Thessalonne, qu'il avait commandé pour venger la mort d'un sien Licutenant, qui avait esté tué, ce grand Saint priva ainsi ce grand Prince de l'entrée de son Eglise l'espace d'un an entier et la luy interdit jusques à ce qu'il eust fait une pénitence condigne de tant de sang innocent espanché.

Que ces chastimens, MADAME, gagnent cela sur votre Majesté, qu'elle face cesser tant de maux que la pauvre France souffre par le malheur de ceste injuste guerre, qu'elle ne prenne point pour excuse les mauvais conseils qu'elle a prins et suivis, puisqu'il n'y a point de conseil contre Dieu, et qu'il n'aura pour absous ceux qui seront cause de la ruine de tant de peuples ; je désirerois très-volontiers, MADAME, que Dieu me jugeast digne et d'avoir pour agréable la pénitence qu'il luy plairoit m'inspirer pour votre Majesté, je me résoudrois de bon cocur à la porter, quelque rude et rigoureuse

qu'elle fust, si sa divine bonté la vouloit recevoir, et me donner la force de l'accomplir, je m'estimerois heureux de mourir en la peine pour un si digne sujet, et qu'elle fust envers Dieu une espèce de satisfaction et expiation d'un si grand nombre de maux que vostre pauvre peuple a soufferts, et souffre encores, luy donner une bonne paix, r'entrer aux bonnes grâces, et en l'amitié de Dieu, et rendre vos Majestez dignes de ses bénédictions, après un aigre repentir de tant d'offenses, je le désire et en supplie sa divine Majesté par les mérites du sang précieux de son cher Fils Jésus-Christ, avec un coeur outré de douleur, et les larmes aux yeux, et prest à subir toutes les vengeances qu'il luy plaira prendre sur moy pour satisfaction de tout ce qui s'est passé, pourveu qu'il ait agréable reprendre vos Majestez en sa grâce, et appaiser son ire, qui est ce que souhaite de toutes mes forces et du plus profond de mes entrailles, vostre très-humble sujet et serviteur, qui les prie d'excuser le zèle qui l'a emporté en ceste sienne remonstrance, et ceste grandeur hardie, liberté qu'il a prise de parler ainsi, et de faire entendre les justes causes de l'indignation de Dieu sur vos Majestez, qui est le devoir d'un Prélat tel que je suis, lequel en cela et en toutes autres choses qui regarderont l'honneur de Dieu et le bien du peuple ne doit trahir son ministère.

Et comme en la charge que nous avons en l'Eglise de Dieu, et que nous sommes successeurs des Apostres, nous sommes obligez de parler librement aux Roys et aux Princes, comme ils ont fait sans crainte des tourmens ny des menaces. C'est pourquoy vostre Majesté, MADAME, ne trouvera mauvais si j'use de ceste liberté, et dire avec l'Apostre au I. chapitre de son Epistre aux Romains : « Je ne rougiray jamais et ne craindray aucune chose pour annoncer la parole et les vérités de Dieu, puisqu'elles sont pleines de la vertu de Dieu pour le salut de tous, je ne trahiray point mon ministère. », et le mesme Apostre , au 2. chapitre de son Epistre à ceux de Thessalonne leur dit hardiment : « Nous sommes ordonnez et approuvez de Dieu pour parler ainsi, veu que sa parole et son Evangile nous a esté commise pour l'annoncer, non pas pour plaire et agréer aux hommes mais à Dieu, qui sçait et cognoist nos coeurs », ainsi, MADAME, si je suis si heureux de réussir en ceste mienne liberté de parler, et qu'il plaise à vostre Majesté d'avoir esgard aux choses que je luy ay représentées en toute humilité, que la gloire en soit à Dieu et non à moy, qui en cela n'ay fait que ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré, et n'en attend autre

qu'elle fust, si sa divine bonté la vouloit recevoir, et me donner la force de l'accomplir, je m'estimerois heureux de mourir en la peine pour un si digne sujet, et qu'elle fust envers Dieu une espèce de satisfaction et expiation d'un si grand nombre de maux que vostre pauvre peuple a soufferts, et souffre encores, luy donner une bonne paix, r'entrer aux bonnes grâces, et en l'amitié de Dieu, et rendre vos Majestez dignes de ses bénédictions, après un aigre repentir de tant d'offenses, je le désire et en supplie sa divine Majesté par les mérites du sang précieux de son cher Fils Jésus-Christ, avec un coeur outré de douleur, et les larmes aux yeux, et prest à subir toutes les vengeances qu'il luy plaira prendre sur moy pour satisfaction de tout ce qui s'est passé, pourveu qu'il ait agréable reprendre vos Majestez en sa grâce, et appaiser son ire, qui est ce que souhaite de toutes mes forces et du plus profond de mes entrailles, vostre très-humble subject et serviteur, qui les prie d'excuser le zèle qui l'a emporté en ceste sienne remonstration, et ceste grandeur hardie, liberté qu'il a prise de parler ainsi, et de faire entendre les justes causes de l'indignation de Dieu sur vos Majestez, qui est le devoir d'un Prélat tel que je suis, lequel en cela et en toutes autres choses qui regarderont l'honneur de Dieu et le bien du peuple ne doit trahir son ministère.

Et comme en la charge que nous avons en l'Eglise de Dieu, et que nous sommes successeurs des Apostres, nous sommes obligez de parler librement aux Roys et aux Princes, comme ils ont fait sans crainte des tourmens ny des menaces. C'est pourquoy vostre Majesté, MADAME, ne trouvera mauvais si j'use de ceste liberté, et dire avec l'Apostre au 1. chapitre de son Epistre aux Romains : « Je ne rougiray jamais et ne craindray aucune chose pour annoncer la parole et les vérités de Dieu, puisqu'elles sont pleines de la vertu de Dieu pour le salut de tous, je ne trahiray point mon ministère. », et le mesme Apostre , au 2. chapitre de son Epistre à ceux de Thessalone leur dit hardiment : « Nous sommes ordonnez et approuvez de Dieu pour parler ainsi, veu que sa parole et son Evangile nous a esté commise pour l'annoncer, non pas pour plaire et agréer aux hommes mais à Dieu, qui sçait et cognoist nos coeurs », ainsi, MADAME, si je suis si heureux de réussir en ceste mienne liberté de parler, et qu'il plaise à vostre Majesté d'avoir esgard aux choses que je luy ay représentées en toute humilité, que la gloire en soit à Dieu et non à moy, qui en cela n'ay fait que ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré, et n'en attend autre récompense que la grâce qu'il m'a faite d'obéir à ses divines volontez, auxquelles il nous faut soumettre, puisque il y va de l'avancement ou de la perte du salut, de l'avancement si nous luy obéissons, et de la perte si nous faisons le contraire, ce que je prie sa divine Bonté nous garder.

F I N